

de l'incident de Chanak, il déclara qu'il appartenait au Parlement canadien de décider si le pays participerait à une guerre dans laquelle seraient engagées d'autres parties de l'empire britannique. Une fois la conférence de Munich terminée, le premier ministre approuva le geste de paix de Chamberlain, et tous les citoyens bien pensants ont endossé la politique du Gouvernement.

(Traduction)

J'aborderai maintenant un autre sujet traité dans le discours du trône, sujet qui à mon sens est tout aussi important que celui dont je viens de vous entretenir. Je veux parler de la convention tripartite qui a été signée à Washington au mois de novembre dernier. Depuis que le Gouvernement actuel est au pouvoir il a cherché par tous les moyens à sa disposition à surmonter les barrières du nationalisme économique en trouvant de nouveaux débouchés commerciaux. Le premier ministre (M. Mackenzie King) avait à peine repris le pouvoir en 1935 qu'il réussit à conclure un accord commercial avec Washington, qui prit fin au mois de janvier de la présente année. Le traité que l'on a signé récemment est plus important et il aura des effets plus considérables que le précédent. On peut envisager le nouvel accord à un double point de vue.

D'abord, au cours des derniers mois on avait lancé un défi aux démocraties en prétendant qu'elles étaient impuissantes, difficiles à manier et lentes dans leurs mouvements, et que leur espoir de conserver la liberté était à la baisse. L'accord est une réponse complète au totalitarisme. Il démontra à l'univers que les démocraties n'étaient plus paralysées, mais bien vivantes. Pour ce qui est du commerce, du moins, il indiquait qu'elles avaient laissé les dictatures loin en arrière. Cet accord, qui fut conclu après la crise redoutable de septembre alors que nous avions été menacés d'un conflit mondial comme nous ne l'avions pas été depuis 1914, eut le bon effet d'unir par des liens de fraternité commune les grandes démocraties de l'univers.

Disons ensuite que cet accord commercial peut être tenu pour très avantageux pour les industries primaires du Canada. Grâce à des contingentements plus considérables, les pêcheurs des Provinces maritimes et les producteurs de pommes de terre du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard ont plus facilement accès aux marchés des Etats-Unis. Les marchands de bois de construction ont pu retirer des bénéfices inattendus pour ce qui est du sapin Douglas, des bardeaux de cèdre rouge et de pruche. Les cultivateurs des provinces des Prairies ne furent pas oubliés. Ceux qui s'occupent d'industrie laitière dans

[M. Chevrier.]

l'est du Canada ont obtenu d'importantes concessions au sujet du lait, de la crème et du fromage.

Les fabricants de produits textiles craignent que cet accord ne leur soit pas favorable. L'application des clauses de la convention confirmera ou dissipera ces craintes. Il ne faut pas oublier, cependant, qu'ils peuvent maintenant importer leurs matières premières à des conditions plus avantageuses et que certains de leurs produits peuvent être exportés et vendus aux Etats-Unis. Si l'application des articles de la loi des douanes peut empêcher le dumping des produits américains, je ne crois pas que les manufacturiers aient lieu de s'alarmer outre mesure. Quoi qu'il en soit, dans l'étude de cet accord il faut bien se rappeler ceci: Pour obtenir de grands avantages, il faut souvent consentir à faire de grands sacrifices. La Grande-Bretagne, les Etats-Unis, et le Canada ont fait des sacrifices dans l'intérêt de la paix et au nom de la cause de la démocratie et je crois que ces sacrifices devraient être et seront généreusement acceptés.

(Texte)

Il est une autre question dont fait mention le discours du trône et qui, à mon avis, est d'exceptionnelle importance. C'est le problème de la formation de la jeunesse. Une foule de jeunes gens et de jeunes filles se trouvent aujourd'hui sans emploi et une foule d'autres, une fois sortis de nos collèges, de nos écoles et de nos universités ne savent vers quel chemin s'orienter. Pourtant, la jeunesse, c'est la nation de demain. C'est sur elle qu'il faut compter, c'est sur elle qu'il faudra s'appuyer afin que ne chavire pas la barque de l'Etat. Voilà pourquoi il faut lui trouver des avenues pour la bien préparer au rôle qui l'attend.

Le Gouvernement a voté une somme d'argent considérable pour venir en aide à la jeunesse. Aussi je félicite chaleureusement l'honorable ministre du Travail (M. Rogers) de l'usage qu'il en a fait. En collaboration avec les gouvernements provinciaux, il a établi un plan de formation de la jeunesse qu'on pourrait diviser en quatre catégories principales: les projets de formation professionnelle; les cours de perfectionnement industriel; les projets de travaux combinant la formation avec la conservation et le développement des ressources naturelles; les programmes d'entraînement physique destinés à maintenir la santé et le moral.

Les provinces qui ont accepté ce plan en ont retiré beaucoup d'avantages. Cela n'est cependant qu'une ébauche et il reste encore beaucoup à faire. Il faudrait donner une plus